



Dispositif Langues Accueil Migrants

Titre de l'action : Bilan du programme DILAMI 2018-2019

Contacts :

Milène Duro milene.duro@univ-toulouse.fr 05 61 14 93 42

Jocelyne Sourisseau jocelyne.sourisseau@ut-capitole.fr

Objectif du dispositif :

Accompagner et soutenir dans leur insertion sociale universitaire et professionnelle les demandeurs d'asile, réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire, justifiant d'un niveau bac ou équivalent et souhaitant reprendre ou commencer des études dans l'enseignement supérieur.

Description de l'action :

L'Université Fédérale de Toulouse et la région Occitanie collaborent pour accompagner et soutenir les migrants en assurant un rôle d'interface entre les exilés et le système d'acteurs s'occupant de leur accompagnement et de leur formation linguistique. Les apprenants sont répartis sur les trois sites universitaires par groupe de niveau, UT1 Capitole (débutants), UT3 Paul Sabatier (intermédiaires) et UT2 Jean-Jaurès (avancés) au DEFLE (Département d'études du français langue étrangère).

Cet accompagnement se décline sur cinq plans :

1. Formation Linguistique

Les apprenants reçoivent des cours de français langue étrangère avec comme objectif l'acquisition du niveau B2, indispensable pour s'inscrire dans des diplômes de formation dans l'enseignement supérieur (Universités, écoles d'ingénieurs, etc.).

2. Activités culturelles et sociales

Visites de musées, sortie théâtres, participation à des activités culturelles, actions avec des associations étudiantes ou de quartier, voyage ...

3. Education à la citoyenneté

Informations sur la citoyenneté, droits et devoirs, débats, activités associatives

4. Orientation (collaboration avec les SCUIO, échanges avec les travailleurs sociaux et les responsables de formation etc.)

5. Certifications : 58 apprenants ont validé leur niveau en passant une certification

Date de démarrage de l'action et volumes d'heures de français langue étrangère :

- Volet 1 de novembre 2018 à mai 2019 : 400 heures de FLE sur 20 semaines (20h hebdomadaires)
- Volet 2 de juin 2018 au 23 août 2019 : 150 heures de FE sur 10 semaines (15 h hebdomadaires)



Recrutement des apprenants :

Pour chaque volet de formation, nous travaillons en étroite collaboration avec les centres d'accueil, PRADA, et les associations et nous les informons sur les dates limites de dépôt des candidatures.

Conditions de recevabilité des dossiers de candidature :

- Le statut : être demandeur d'asile, réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire
- Le niveau d'études (justificatif du bac) ou équivalence du diplôme
- Projet d'études supérieures
- Habiter à Toulouse ou proche banlieue

Les candidats, **remplissant tous ces critères** sont convoqués pour une audition, afin d'évaluer leur niveau de langue et présenter leur projet d'études. Ils passeront un test écrit et un entretien oral avec les enseignantes du dispositif. Enfin, un jury, composé des enseignantes et de membres du COPIL validera la liste des apprenants acceptés dans le dispositif et les enseignantes feront les groupes de niveau. Chaque candidat recevra un courrier de la décision prise à son égard.

Bilan quantitatif :

Profil des 58 apprenants du Volet 1 : (Novembre 2018 à Mai 2019)

- **Statuts** : 12 % bénéficiaires de la protection subsidiaire, 33 % réfugiés et 55 % demandeurs d'asile
- **Parité** : 52% Hommes et 48 % femmes
- **Age** : 76 % ont entre 18 et 35 ans, 19 % entre 36 et 50 ans, et 5 % ont 50 ans et plus
- **Nationalités** : 20 nationalités
Afrique (Soudan 8, Nigéria 1, Lybie 2, Somalie 1)
Moyen-Orient et Asie (Syrie 11, Turquie 9, Afghanistan 4, Arménie 3, Iran 2, Azerbaïdjan 1, Irak 1, Kazakhstan 1, Bangladesh 1, Mongolie 1)
Europe (Albanie 2, Géorgie 2, Russie 3, Ukraine 2, Kosovo 1)
Amérique du sud (Vénézuéla 2)
- **Niveau d'étude** : 58 % sont titulaires LMD et 42 % ont un bac à Bac +2

Profil des 56 apprenants du volet 2 : (de mi-juin 2019 à fin août 2019)

- **Statuts** : 12 % protection subsidiaire, 36 % réfugiés, 52 % demandeurs d'asile
- **Parité** : 61 % hommes et 39 % femmes
- **Age** : 77 % ont entre 18 et 35 ans, 13, 19 % entre 36 et 50 ans, 4 % ont 50 ans et plus
- **Nationalités** : 18 nationalités
Afrique (Soudan 12, Lybie 1, Nigéria 1, Somalie 1, Tchad 1)
Moyen-Orient et Asie (Syrie 14, Afghanistan 3, Turquie 3, Irak 2, Iran 1, Arménie 4, Bangladesh 1, Kazakhstan 1, Yemen 1)



Europe (Albanie 3, Ukraine 3, Russes 3)

Amérique du Sud (Vénézuéla 1)

- **Niveau d'études** : 52 % sont titulaires d'une licence, master ou doctorat et 48 % ont entre le bac et bac +2

Analyse :

Nous remarquons que la répartition des statuts reste stable d'un volet à l'autre.

Les nationalités représentées évoluent avec la géopolitique mondiale. Nous voyons l'arrivée de Vénézuéliens et le recul des Afghans et Turcs. Les Syriens, Turcs et Soudanais représentent près de 50 % des apprenants dans chaque volet.

Le niveau d'études est à peu près similaire entre les deux volets. Les formations acquises précédemment par les apprenants sont extrêmement diversifiées et concernent de nombreux domaines : ingénierie, journalisme, droit, enseignement, économie, aéronautique, mécanique, commerce, comptabilité, architecture, informatique, design, etc.

Bilan qualitatif :

1. Les objectifs Linguistiques :

Il est considéré qu'il faut 800 heures de FLE (Français langue étrangère) pour faire atteindre le niveau B2 à des apprenants débutants. Cependant, ce nombre d'heures d'apprentissage varie en fonction de l'origine de la langue du locuteur (proximité plus ou moins grande avec le français) et de son passé linguistique (s'il a déjà appris d'autres langues) En suivant le volet 1 puis le volet 2, les apprenants ont bénéficié de 550 heures.

Volet 1 : 400 heures d'enseignement

- **Groupe 1** (niveau débutant) : 22 étudiants inscrits

5 ont abandonné pendant l'année (raisons de santé, déménagement)

1 a validé le niveau B1

14 ont validé en mai le DELF A2

2 ont échoué au DELF A2

- **Groupe 2** (niveau intermédiaire) : 18 étudiants inscrits

2 abandons

13 ont validé en mai le DELF B1

2 n'ont pas pu se présenter au DELF mais ont acquis le niveau B1

1 n'a pas obtenu le niveau B1

- **Groupe 3** (niveau avancé) : 18 étudiants inscrits

7 étudiants ont validé le DELF B1

10 ont validé le DELF B2

Une étudiante a quitté car elle a trouvé du travail



Volet 2 : 150 heures d'enseignement

Le groupe était composé de 56 apprenants dont 25 du volet 1, 31 nouveaux ont été acceptés

- **Groupe 1** : 19 apprenants dont 2 du volet 1 qui renforcent leurs bases
16 ont validé le niveau A2
3 sont en cours d'acquisition du niveau A2
- **Groupe 2** : 20 apprenants dont 9 du volet 1
9 ont validé le niveau A2
7 ont validé le niveau B1
4 abandons (2 ont pris un travail, un a été muté à Montauban par l'OFII et une pour raisons familiales)
- **Groupe 3** : 17 apprenants dont 14 apprenants du volet 1
6 ont validé le B2
4 ont validé le B2 à l'écrit et le B1 à l'oral
3 ont validé le B2 à l'oral et le B1 à l'écrit
5 abandons (2 pour raisons familiales, 2 pour problèmes de santé et 1 pour du travail à Bordeaux)

On peut souligner que les objectifs de formation linguistique ont été atteints pour ceux et celles qui ont pu suivre les cours et travailler régulièrement.

Ceux qui n'ont pas réussi ont été confrontés pour la plupart à des difficultés liées à leur santé, à leurs enfants, ou autres problèmes familiaux. Ce point sera développé dans la partie 4. Orientation.

2. Les objectifs culturels et sociaux :

L'ensemble des projets et sorties culturels au-delà de leur vocation première qui est de découvrir la culture française, offre de par la manière dont elles sont exploitées ici, la possibilité d'apprendre le français autrement, de progresser au plan pragmatique et de développer la motivation des apprenants à étudier la langue. Ces actions donnent du sens et de l'intérêt aux apprentissages et favorisent leur insertion dans la société française en créant des relations avec des artistes et des membres d'association.

Voici les sorties culturelles organisées dans le cadre des cours qui font systématiquement l'objet, en amont et en aval de leur réalisation, d'une exploitation en cours.

- Parcours découverte avec des médiatrices de la Médiathèque José Cabanis
- Visite de la Cinémathèque + visionnage d'un film
- Visite de l'exposition *Picasso et l'exil* au Musée des Abattoirs
- Visite commentée de la ville de Toulouse
- Visite guidée du cloître des Jacobins



- Visite du Théâtre du Grand-Rond / Rencontre avec l'équipe administrative, technique et artistique.
- Sortie (en famille, à la journée) au Jardin des Martels.

Outre ces sorties, **l'équipe enseignante s'est engagée cette année, dans des projets en partenariat avec des artistes et des structures culturelles de la ville**, qui ont permis au travers de travaux d'écriture créative individuelle ou collective, de lecture à haute-voix en public et de rencontre avec une photographe, de stimuler l'affect et l'émotion. Les effets bénéfiques générés ont été remarquables, notamment sur la prise de confiance en eux ainsi que sur leur motivation et leur implication dans l'apprentissage de la langue. Les projets développés tout au long de l'année :

- Ecriture de leur autoportrait en liaison avec la prise de leur portrait par une photographe. Un projet qui a donné lieu à plusieurs expositions dans des lieux publics (Musée des Abattoirs, Théâtre du Grand Rond, La Fabrique de l'Université Toulouse Jean Jaurès).
- Ecriture collective puis lecture (travaillée en collaboration avec un comédien) d'une lettre d'amour, en direct, dans l'émission *Love me tender* conçue et organisée par la Cave Poésie.
- Contribution à l'édition 2019 du petit dictionnaire illustré *Blablabla*, dans le cadre d'une rencontre avec les artistes de la maison d'édition *N'a qu'1 œil*.
- Ecriture de poésies en français, puis lecture de ces poésies et d'autres dans les langues maternelles des étudiants, au Centre de Ressources des Langues de l'université Jean Jaurès dans le cadre du *Printemps des poètes*, ainsi qu'à la cave Poésie dans le cadre des *Imprévus du Lundi*.

Ces activités qui ont donné lieu à des expositions ou rencontres dans des lieux publics (cave poésie, radio, expos photographiques) contribuent aussi à changer le regard que la société pose sur les « migrants ».

3. Education à la citoyenneté :

L'éducation à la citoyenneté est assurée à travers des supports de cours adaptés rappelant les valeurs de la république et la nécessité de les respecter pour un mieux vivre ensemble. La laïcité est abordée à travers des supports vidéo, débats et échanges entre les participants.

L'éducation à la citoyenneté se fait aussi à travers les nombreuses manifestations culturelles auxquelles les apprenants participent et dans les activités qu'ils partagent au sein des associations étudiantes ou de quartier. Lors de ces sorties les apprenants sont en contact avec la réalité du quotidien de tout citoyen français (utilisation des transports en commun, interaction avec les autres individus dans les espaces publics, respect des règles et des normes citoyennes...) et, en plus, ils acquièrent des connaissances concernant l'histoire et la culture de la France, ainsi que les mœurs de ses habitants.



4. L'orientation :

L'orientation des apprenants se fait d'abord à partir des souhaits des étudiants et en collaboration avec les travailleurs sociaux, les conseillers pôle emploi qui suivent les réfugiés et l'équipe du DILAMI.

L'équipe enseignante travaille en lien avec les SCUIO qui aident les apprenants à se retrouver dans les différentes filières. Les enseignantes les soutiennent dans la rédaction de CV et lettres de motivation. C'est toute l'équipe du DILAMI qui se mobilise pour prendre contact avec les responsables de formation universitaires ou autres pour assurer le suivi des apprenants.

L'orientation est le plus souvent choisie par intérêt professionnel cependant pour des raisons financières, un certain nombre quitte le DILAMI pour suivre une formation courte rémunérée ou pour prendre un travail.

Bilan d'orientation des 87 apprenants ayant participé au dispositif en 2018-2019

A l'issue de cette année 2018-2019, on constate une progression dans l'insertion professionnelle et universitaire. Sur 87 apprenants, 15 % des apprenants, en septembre, ont intégré une formation de l'enseignement supérieur, 15 % ont pu accéder à un emploi grâce au niveau de français acquis.

42,5 % poursuivent leur apprentissage du FLE pour atteindre le niveau B2 et 27,5 % ont dû arrêter pour des raisons de santé, difficultés d'apprentissage, soucis avec les enfants, obligations à quitter le territoire ou déménagement pour raisons personnelles (voir détails ci-dessous).

L'amélioration des résultats peut s'expliquer par une plus grande exigence lors du recrutement sur l'évaluation des capacités d'apprentissage des candidats.

- 37 apprenants poursuivent leur apprentissage du FLE (soit 42,5%) dont 32 au sein du Dilami et 5 au sein du DEFLE
- 13 apprenants (soit 15%) ont intégré une formation
- 12 apprenants ont intégré une formation dans l'enseignement supérieur de la L1 au Master :
 - L1, Mathématiques/informatique à UT2J
 - M2, en anglais, à UTJ
 - M1, Sciences Politiques à Toulouse
 - M1, ADFLE (Apprentissage en didactique du français langue étrangère) à UT2J,
 - M1 Modélisation et simulation en mécanique et énergétique à UT3
 - L3, électronique, énergie électrique, automatique à UT3,
 - L3 de cinéma à Paris VIII
 - PACES, Faculté de médecine
 - DUT management à UT3
 - IUT, licence Qualité Contrôle Métrologie de Figeac
 - Technicien supérieur, systèmes et réseaux, niveau BTS à l'AFPA



La plupart de ces étudiants étaient débutants lorsqu'ils ont commencé les cours l'été 2018 au DILAMI. Une autre suit une formation à visée professionnelle dans le Gers.

- 12 apprenants ont trouvé un travail
 - 11 apprenants ont aujourd'hui un travail, certains par nécessité ont accepté des petits travaux d'autres ont obtenu un CDI, cela n'aurait pas été possible sans l'acquisition du français dans le DILAMI.
 - 1 qui a validé son B2 et qui possède un doctorat recherche un poste
- 24 personnes ont arrêté le dispositif de formation soit 27,5% pour des raisons variées :
 - 6 ont été réorientés car ils ne pouvaient pas suivre le rythme des cours ou ne progressaient pas suffisamment
 - 6 ont dû s'arrêter pour de gros soucis de santé
 - 4 ont arrêté pour s'occuper de leurs enfants
 - 3 ont arrêté sans donner de raisons
 - 2 se sont déplacés sur Paris et Bordeaux pour des raisons personnelles
 - 2 ont été obligées de rentrer en Arménie (OQTF)
 - 1 a été muté à Montauban par l'OFII

Nous collaborons aussi avec l'association ALIS 31 qui apporte un soutien moral à ceux et celles qui ont besoin d'écoute ou/et qui doivent quitter le dispositif et trouver d'autres solutions de formation et d'accueil en général.

5. Partenariats :

Les liens se poursuivent avec les différents partenaires qui interviennent dans la vie quotidienne des apprenants.

- **TISSEO** : la direction de TISSEO continue d'appliquer le principe de gratuité des transports pour les demandeurs d'asile à Toulouse.
- **LE SCUIO (Service commun universitaire d'insertion et d'orientation)** : des réunions ont été organisées avec les responsables des SCUIO des trois pôles universitaires d'UT1C, d'UT2JJ et d'UT3PS en lien avec la responsable SCUIO de l'UFTMip
 - 1) Pour informer le personnel des SCUIO sur la situation et les droits des migrants à l'université à partir de documents préparés par le collectif national du MEN's (Migrants dans l'enseignement supérieur) et le Résume.
 - 2) Pour mieux accompagner les apprenants sur chaque site, un planning de rencontres avec les conseillères des SCUIO a été établi sur chaque pôle pour familiariser les apprenants avec le SCUIO. Une fiche de suivi individuelle de l'apprenant a été décidée et mise en place à la rentrée 2019 pour faciliter le suivi de l'orientation.
 - 3) Des contacts ont été pris avec les conseillères d'orientation du Welcome desk qui peuvent aussi recevoir les apprenants pour les soutenir dans leur orientation



- **Formation continue et formation professionnelle (licences en alternance) et pôle emploi**

Une rencontre a lieu à l'UFTMip avec Madame Antipot qui gère le développement de la formation continue et apprentissage. Un certain nombre d'apprenants souhaitent se former en alternance en licence pour avoir un revenu pendant leurs études.

La plus grande difficulté soulevée est de trouver une entreprise d'accueil pour effectuer le contrat de travail. Il a été envisagé qu'une information serait faite auprès des apprenants du dispositif 2019-2020 par Madame Antipot et une personne du SUJO du rectorat en charge des formations en alternance pour qu'ils comprennent mieux cette possibilité.

Par ailleurs, il a été évoqué que cela nécessitait de mieux collaborer avec les personnes de pôle-emploi qui suivent les apprenants réfugiés et qu'il serait souhaitable, si un réfugié était accepté dans une formation en alternance qu'un suivi soit assuré auprès de l'entreprise par une association extérieure au DILAMI, (peut-être Alis 31.)

Il est nécessaire que le DILAMI renforce ses liens avec Pôle emploi pour mieux connaître les dispositifs de formation accessibles aux réfugiés et les prises en charge possibles, pour ceux qui souhaitent s'orienter rapidement vers l'emploi ou une formation professionnelle.

Une réunion est prévue en décembre 2019 à Paris, pour faire le point sur les dispositifs de formation professionnelle accessibles aux réfugiés où sera présente la chargée de mission.

- **LE CROUS**

Pour le volet 2018-2019, début octobre 2018, une première réunion a eu lieu avec la directrice du CROUS et sa collaboratrice pour uniformiser les modalités d'inscription sur les trois sites universitaires, pour l'accès aux restaurants universitaires. Cela fonctionne aujourd'hui sur les trois sites.

Il serait souhaitable de formaliser une convention entre le CROUS et l'UFTMip qui formalise la nature des droits des apprenants du DILAMI.

- **Le Men's (Migrants dans l'enseignement supérieur)**

Le Réseau Men's a été officiellement créée en décembre 2017. Il rassemble tous les pôles universitaires qui prennent en charge l'insertion des migrants dans leurs formations.

Chaque trimestre, les représentants, ici la chargée de mission, se réunissent à la CPU, à Paris, et réfléchissent ensemble à la manière de mieux accueillir et former les migrants. Un groupe a pris en charge la réflexion sur un DU passerelle-exilé qui sur deux ans, propose un tronc commun de formation et a proposé le descriptif du DU en janvier 2019 au MESRI.

Madame la Ministre de l'ESR a validé le DU passerelle en 2019 et a annoncé que tous les réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire, inscrits dans ces DU- passerelle à partir de la rentrée 2019 vont bénéficier des bourses sur critères sociaux et de l'accès au logement du CROUS.



- **Les centres d'accueil partenaires et les associations de Toulouse et sa banlieue**

Les centres d'accueil et d'hébergement de France-Horizons, de l'UCRM (Union Centre Robert Monnier), d'Adoma, de la Croix-Rouge française, association Welcome (pour le logement).

Réunion régulière avec les associations pour expliquer nos actions.

- **La DRJSCS : la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale**

Elle participe au financement à hauteur de 10 000 euros et nous allons nous revoir pour parler du suivi de l'orientation des apprenants.

- **L'AUF (L'agence universitaire de la francophonie)**

Elle finance notre dispositif à hauteur de 15 000 euros pour cette troisième année et s'engage à soutenir le dispositif par la suite par l'intermédiaire du DEFLE.

- **L'OFII (Office français de l'insertion et de l'immigration)**

Une réunion a eu lieu avec le directeur pour améliorer notre collaboration. Il a été dit que l'OFII essaierait de maintenir sur Toulouse les apprenants inscrits dans le DILAMI.

- **Le RETSER (Réseau des étudiants toulousains en soutien aux exilés et réfugiés)**

Cette association organise chaque semaine beaucoup d'activités (cours de langues, événements festifs) dans les quartiers où les exilés sont invités à participer. Leur programme est transmis chaque semaine aux apprenants.

- **ALIS31 (Association Lien Social, Insertion et Solidarité 31)**

Cette association offre un lieu d'écoute et d'accompagnement et propose des activités d'ordre administratif, pour aider des apprenants du DILAMI à faire face à différentes difficultés personnelles et elle soutient aussi ceux qui doivent quitter le dispositif. Elle conseille principalement les demandeurs d'asile qui sont moins encadrés par les services sociaux que les réfugiés.

D'autres collaborations existent avec ressources et territoires, la plateforme linguistique etc.